

PV Conseil Municipal
Du 14 Mai 2025 à 19h00

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le 14 mai à 19h00 salle culturelle, sous la présidence de Mr le Maire : Pierre Varachaud.

Membres présents : Jean Pierre Pataud ; Stéphane Dunaud ; Jean Paul Garreau ; Sylvia Boyer ; Evelynne Pinto ; Aurélie Cardoso ; Chantal Chabot ; Pierre Varachaud ; Emmanuel Bassot ; Patrick Nénert ; André Soury ; Jean-Claude Lathière ; Patrick Groleau ; Emmanuelle Cannelas

Procurations :

Sylvia Dudouet à Evelynne Pinto ; Mathilde Cardinal à Chantal Chabot ; Cyril Cottin à Aurélie Cardoso

Membres absents :

Julien Marié et Laurence Roulaud

Invité et présent à ce conseil Mr Musson inspecteur HV1

Secrétaire de séance : Lathière Jean-Claude.

L'ordre du jour était le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Gorre – Saint Laurent/Gorre :

- Poursuite du RPI et Choix d'une direction unique
Ou
- Retrait de la commune de saint Laurent du RPI à la rentrée 2025-2026

En date du 9 Mai Mme Vauzelle, Directrice d'école de Saint Laurent, informe M le Maire de Saint Laurent et M. le Maire de Gorre, par mail qu'elle renonce à sa demande de direction unique et en informe M. Musson.

À la suite de ce choix, il n'y a plus de délibération à prendre car le RPI continu sur le même fonctionnement, mais un débat, questions-réponses avec M Musson sur l'avenir de ce RPI se met en place.

M Nénert prend la parole pour faire un historique du RPI et préciser le déroulement et les dates des dernières informations.

La parole est donnée à M Musson qui précise qu'il est très rare qu'il assiste à un conseil municipal. Il le fait ce soir et il sera à Gorre la semaine prochaine. Il se doit la plus grande neutralité et ne communiquera pas sur le contenu de la conversation.

Il explique ce que veut dire une direction unique (pilotage pédagogique)

Le débat est ouvert et un échange se met en place sur le devenir du RPI avec la baisse à venir du nombre d'élèves et une probable fermeture de classe dans les années à venir (Mais prudence sur l'avenir)

Il est évoqué l'idée d'une fusion d'école.

M. Musson explique ce qu'est une fusion d'école et le fonctionnement et apporte des précisions sur le

planning et les mouvements des cartes scolaire.

La question sur les règles d'inscriptions des enfants dans l'école de la commune est posée (dérogations)

Il est demandé à M. Musson, comment s'orienter vers une fusion si l'une des deux communes ne veut pas.

M. Musson veut prendre des renseignements pour savoir si l'académie peut imposer une fusion.

La commune de Gorre n'est pas favorable pour l'instant à une fusion.

Il est demandé qu'un mail ou un courrier soit fait à Gorre pour signifier le positionnement du conseil municipal de saint Laurent.

Celui-ci devrait être fait après le conseil municipal de Gorre qui se tiendra la semaine prochaine.

Fin du débat : 20h30